



Loi Girardin revente avec enorme perte!!

Par **valery78**, le **02/05/2014** à **12:58**

Bonjour
J' arrive au bout de la defiscalisation d' une loi Girardin.
J' aimerais revendre le bien et je viens de recevoir l' estimation du bien
par un agent immobilier sur place.
Surprise le bien vaudrait aujourd'hui plus de 2,5 fois moins cher qu' à l' achat...
Ce qui fait que même apres la vente je reste avec un credit de plus de 100000 € !!!
Que peut-on faire ?
Est-ce que cette loi n' est qu' une vaste arnaque !
Y' a t-il un quelconque recours.
par avance merci.

Par **amajuris**, le **03/05/2014** à **10:45**

Bjr
Un investissement même dans la pierre est toujours aléatoire donc vous n avez aucun recours sauf si vous avez une garantie de votre vendeur ce qui serait étonnant.
Vous pouvez attendre que les prix remontent pour vendre.
Cdt